Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260225-2026_0225_011-DE

Melesse
Notre ville

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
25 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq février à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Claude JAOUEN, Maire.

Date de convocation : 12 février 2026
Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de membres présents : 24 [Quorum atteint (15)]
Nombre de votants : 26

PRÉSENTS : M. Claude JAOUEN - M. Alain MORI - Mme Sophie LE DRÉAN-QUÉNEC'HDU - M. Patrice DUMAS - Mme Ghislaine MARZIN - Mme Marie-Edith MACÉ - Mme Françoise LERAY - M. Mathieu GENTES - M. Serge ABRAHAM - Mme Gaëlle MESTRIES - Mme Sylvie VIROLLE - M. Michel LORÉE - Mme Béatrice VALETTE - Mme Marie-Christine GARNIER - M. Jean-Michel PÉNARD - M. Patrick MALLET - M. Laurent MOLEZ - Mme Sophie GAILLARD - Mme Séverine GAUGAIN - Mme Elise CARPIER - Mme Isabelle LE MARCHAND - M. Jean-Baptiste MARVAUD - Mme Christelle RENAUD - M. Marc-Olivier FERRAND.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Magali BERTIN — M. Yves FEREY

ABSENTS : M. Laurent JEANNE — Mme Lisa KLIMEK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sylvie VIROLLE.
Karine RICARD en tant que Directrice Générale des Services assure les fonctions de secrétaire auxiliaire.

POUVOIRS : Pouvoir de Mme Magali BERTIN à M. Claude JAOUEN
Pouvoir de M. Yves FEREY à Mme Isabelle LE MARCHAND

OBJET : 2026/0225/011 : URBANISME : LOTISSEMENT « PRÉ GARNIER » – DÉNOMINATION DE LA VOIE.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260225-2026_0225_011-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les articles L2121-30 et L2213-28,
Vu l'avis de la commission urbanisme en date du 03 février 2026,

Considérant qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours, de la Poste, et autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles,

Considérant le permis d'aménager portant sur l'aménagement d'un lotissement de 7 lots à bâtir dénommé « Pré Garnier » autorisé le 05 mai 2025, créant de fait une voie de desserte des lots,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques, et de procéder à leur numérotation,

Monsieur Alain MORI, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme et du développement économique, informe qu'il est proposé aux membres du Conseil municipal la dénomination de la voie suivante : Rue Le Clos Le Bray.

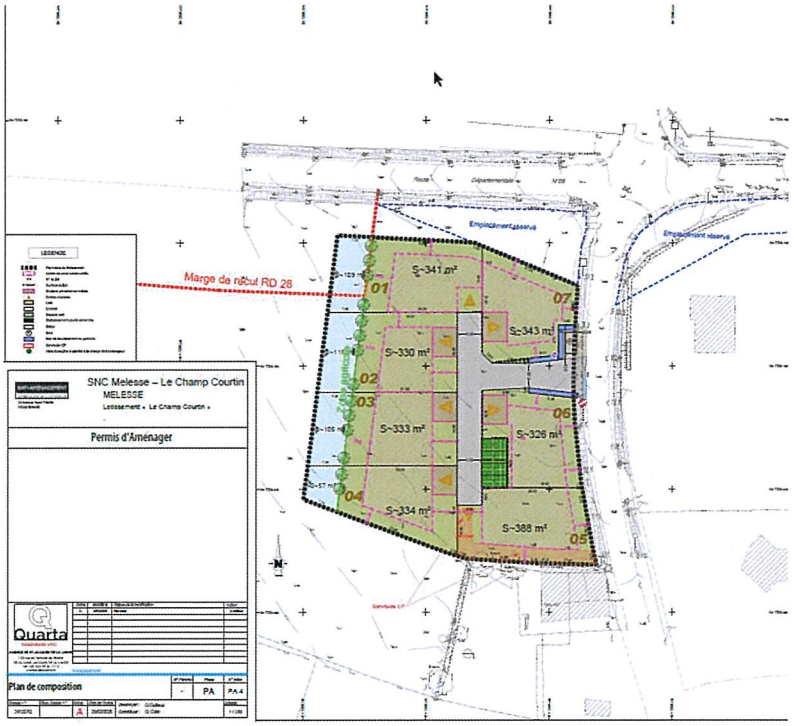

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité (26 voix sur 26) des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir,

- valident la dénomination de la voie du lotissement du « Pré Garnier »,
- chargent Monsieur le Maire à procéder à la numérotation des immeubles de ces voies,
- autorisent Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Pour copie conforme,

Le Maire,
M. Claude JAOUEN

La secrétaire de séance,
Mme Sylvie VIROLLE